

Études d'histoire religieuse



La pensée religieuse de l'action française (1917-1928)

Jean-Claude Dupuis

Volume 59, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006856ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006856ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dupuis, J.-C. (1993). La pensée religieuse de l'action française (1917-1928). *Études d'histoire religieuse*, 59, 73–88. <https://doi.org/10.7202/1006856ar>

La pensée religieuse de l'action française (1917-1928)¹

Jean-Claude DUPUIS
Université Laval

Comme l'indique la célèbre expression «la langue gardienne de la foi», le nationalisme traditionnel canadien-français était indissociable du catholicisme. Mais paradoxalement, peu d'études traitent de la pensée religieuse des nationalistes. Les historiens semblent croire qu'il suffit de rappeler que les nationalistes traditionnels étaient catholiques pour faire le tour de la question. Des études plus approfondies pourraient cependant révéler des nuances intéressantes sur leur «sensibilité religieuse», c'est-à-dire sur leur conception particulière de la façon de vivre le catholicisme, que ce soit dans la vie privée ou dans la vie publique.

Cet article entend dégager les caractéristiques de la «sensibilité religieuse» de *L'Action française*, une revue mensuelle dirigée par Lionel Groulx qui fut, durant les années 1920, au coeur de la définition et de la diffusion de l'idéologie nationaliste au Québec. Héritière de la tradition ultramontaine, *L'Action française* se réclamait d'une parfaite orthodoxie romaine. Elle ne présente donc aucune originalité en matière doctrinale. Toutefois, la revue avait une conception particulière de la façon dont les Canadiens français devaient vivre leur catholicisme. La pensée religieuse de *L'Action française* était centrée sur les fonctions sociales et nationales du catholicisme plutôt que sur la vie intérieure. La revue préconisait un modèle de société intégralement catholique, où tous les aspects de la vie privée (famille, morale) et publique (économie, politique, éducation) seraient subordonnés aux fins spirituelles. Elle dénonçait le caractère trop souvent superficiel de la religiosité des Canadiens français et l'infiltration progressive d'habitudes sociales et individuelles empreintes de «naturalisme pratique». De plus, la revue établissait un lien indéfectible entre l'identité nationale canadienne-française et la foi catholique. *L'Action*

¹ L'auteur résume une partie de son mémoire de M.A.(Histoire), *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, Université de Montréal, 1992, 329 p., réalisé avec l'aide d'une bourse d'étude du Fonds FCAR.

Française ne voyait pas d'opposition entre le particularisme national et l'universalisme de l'Église. La réalité temporelle de la vie nationale servait plutôt d'appui aux préoccupations d'ordre spirituel.

Jusqu'à présent, les études consacrées à *L'Action française* n'ont pas analysé son catholicisme. Susan Mann Trofimenkoff n'a signalé que le «côté moralisateur» de son discours religieux². Donald Smith et Yves Lamarche ont seulement constaté la prédominance des ecclésiastiques parmi les collaborateurs de la revue³. Les autres études n'ont pratiquement pas abordé la question⁴. Nous devons aussi tenir compte des quelques recherches, encore insuffisantes, qui portent sur la pensée religieuse de Lionel Groulx. Signalons l'intéressant mais trop court article de Richard Arès qui explique comment Groulx réussit à concilier le particularisme national et l'universalisme catholique⁵, et les études de P.M. Senese et Norman F. Cornett qui prétendent au contraire que Lionel Groulx fut incapable de réaliser une synthèse cohérente de ces deux principes⁶. Nous reviendrons plus loin sur les conclusions de ces études.

Notre article se divise en deux parties. Nous analyserons dans un premier temps le concept d'«intégrité catholique» préconisé par *L'Action française* et nous verrons que la revue insistait particulièrement sur l'aspect intellectuel de la religion. Dans un second temps, nous aborderons la question des rapports entre son catholicisme et son nationalisme. Situait cette problématique dans le contexte du conflit qui opposait alors les clergés canadiens-français et irlandais, ainsi que des condamnations

² SUSAN MANN TROFIMENKOFF, *L'Action française: l'appel de la race*, thèse de Ph.D.(Histoire), Université Laval, 1970, 429 p.

³ DONALD SMITH, «L'Action française (1917-1928)», Fernand DUMONT, dir., *Les idéologies au Canada français (1900-1929)*, Québec, PUL, 1974, pp. 345-367; Yves LAMARCHE, «Position sociale des intellectuels et nationalisme: le cas de L'Action française», *Philosophie au Québec*, Montréal, Bellarmin, 1976, pp. 153-178.

⁴ GÉRALD ADÉLARD FORTIN, *An Analysis of the Ideology of a French Canadian Nationalist Magazine: Contribution to the Sociology of Knowledge*, thèse de Ph.D.(Sociologie), Cornell University, 1954, 251 pp.; Louis-Philippe JOLICOEUR, *L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de M.A.(Histoire), Université de Montréal, 1959, 173 pp.; Jean-Louis ROY, *Maîtres chez nous, dix ans d'Action française (1917-1927)*, Montréal, Leméac, 1968, 75 pp.; Ginette BEAR, *L'Action française de Montréal*, mémoire de M.A.(Études françaises), Université McGill, 1977, 90 pp.

⁵ RICHARD ARÈS, «Catholicisme et nationalisme en une synthèse vivante», *L'Action nationale*, vol. 62, no. 10 (juin 1968), pp. 936-947.

⁶ P.M. SENESE, «Catholique d'abord!: Catholicism and Nationalism in the Thought of Lionel Groulx», *Canadian Historical Review*, vol. 60, no. 2 (juin 1979), pp. 154-177; Norman F. CORNETT, «Lionel Groulx's Rationale for French-Canadian Nationalism», *Studies in Religion/Sciences religieuses*, vol. 18, no. 4 (automne 1989), pp. 407-414; «Lionel Groulx's Synthesis of the Universal and the Particular», *ARC: The Journal of the Religious Studies*, McGill University, vol. 19 (1991), pp. 87-105.

par Rome de *L'Action française* de Paris et des Sentinellistes du Rhode Island, nous nous demanderons si *L'Action française* de Montréal a pu se laisser séduire, consciemment ou non, par ce que Jacques Maritain appelait l'«erreur nationalitaire».

I. L'intégrité catholique

L'Action française publia en 1923 une «enquête», c'est-à-dire une série d'articles, sur *Notre intégrité catholique*. Cette enquête faisait suite à celles de 1921 sur *Le problème économique* et de 1922 sur *Notre avenir politique*. L'ordre des thèmes reflète la hiérarchisation ascendante des préoccupations de la revue; d'abord l'économique qui est la base matérielle de la vie collective, ensuite la politique qui oriente la vie nationale, et finalement la religion qui constitue la fin suprême des hommes et des sociétés. Ainsi, *L'Action française* ne séparait pas la vie sociale de la vie spirituelle mais les intégrait l'une à l'autre. Elle entendait construire une société de chrétienté axée sur un catholicisme plus conscient et plus intellectualisé, imprégnant tous les aspects de la vie professionnelle, sociale, économique et politique. La culture de l'homme complet, écrit l'abbé Perrier, ne va pas sans le «catholicisme intégral⁷».

Selon la revue, la société canadienne-française était, malgré une forte pratique religieuse, menacée par les progrès de la libre pensée et de l'agnosticisme. Signe d'une érosion interne de la foi, une «double moralité» empreinte de «naturalisme pratique» régnait dans la vie civile et intellectuelle, surtout parmi les classes supérieures. *L'Action française* proposait de contrer ce phénomène en renforçant la compréhension du catholicisme grâce à l'enseignement de la philosophie thomiste.

Il peut sembler étonnant que *L'Action française* ait perçu un problème religieux dans une société composée presque entièrement de catholiques pratiquants, à une époque où, malgré certains affrontements, l'État était loin d'être hostile à l'Église. Certes, elle reconnaissait que l'incroyance était à peu près inconnue au Québec et que l'anticléricalisme n'osait pas s'y montrer au grand jour. La situation de l'Église canadienne-française n'était pas comparable à celle de France. Cependant, *L'Action française* considérait que la religion de ses compatriotes était souvent superficielle et qu'elle imprégnait peu la vie quotidienne,

⁷ Philippe PERRIER, «Notre intégrité catholique», *L'Action française* (désormais AF), décembre 1923, pp. 322-329. Notons qu'il ne s'agit pas de l'«intégralisme» condamné par Benoît XV en 1914 mais plutôt d'un catholicisme vécu intégralement. Il est curieux que *L'Action française*, qui se réclamait d'une parfaite orthodoxie, ait employé une expression qui pouvait paraître suspecte aux yeux de Rome.

surtout dans les domaines professionnel et politique. Si la foi reste présente au sein des familles et dans la vie privée, affirme la revue, un esprit de laïcisation se répand dans la vie publique, un esprit qui tend à «renfermer les curés à la sacristie⁸».

Selon l'abbé Arthur Robert, les Canadiens français semblent avoir des «vies à compartiments étanches⁹». Très peu vivent franchement leur catholicisme, la plupart le ramènent à un amas de pratiques répétitives et vides de sens. Le dogme est perçu comme une vérité abstraite et incompréhensible, un ornement pour l'intelligence et l'orgueil des théologiens. Trop de fidèles, dit-il, même parmi les plus cultivés, se contentent de la foi du charbonnier.

Anatole Vanier affirme que le catholicisme de façade est encore plus marqué dans la société politique¹⁰. Qu'ils soient «rouges» ou «bleus», les politiciens canadiens-français sont également libéraux au point de vue religieux dans la vie publique; non pas qu'ils adhèrent consciemment au libéralisme religieux, car ils n'ont en fait aucune philosophie, mais leurs actes politiques portent l'empreinte d'un esprit neutre ou d'un protestantisme tolérant. Les députés canadiens-français, dit-il, se préoccupent davantage de l'opinion des Anglo-Protestants que de celle de leurs compatriotes lorsqu'ils débattent d'un projet de loi inspiré du droit public de l'Église. Citant Donoso Cortès, Vanier affirme que les gouvernements qui se disent catholiques doivent, autant que les individus, vivre comme ils pensent; sinon ils en viendront à penser comme ils vivent, et leur naturalisme pratique débouchera sur un agnosticisme officiel. La saine politique ne consiste pas à trouver un juste milieu entre la vérité catholique et l'erreur protestante. Lorsqu'une société rejette la politique chrétienne, il lui faut quelque chose de considérable pour remplacer la Révélation, la Grâce et la Divine Providence. C'est alors que le Dieu-État de la civilisation païenne réapparaît. Vanier admet que le Québec n'en est pas encore rendu là, mais il pense que l'esprit de neutralité religieuse du gouvernement Taschereau conduit imperceptiblement au socialisme d'État.

Pour contrer ce phénomène de «double moralité», cette séparation entre les croyances personnelles et la vie sociale, *L'Action française* propose «d'éclairer le catholicisme canadien-français» en incitant les laïques des classes supérieures à étudier la théologie pour répondre aux objections des «fervents pratiques» du protestantisme, du laïcisme et du

⁸ Joseph FERLAND, «Le laïcisme», *AF*, décembre 1924, pp. 322-330.

⁹ Arthur ROBERT, «Vivre notre catholicisme», *AF*, août 1923, pp. 66-83.

¹⁰ Anatole VANIER, «La politique intérieure», *AF*, février 1923, pp. 66-79.

criticisme. Selon la revue, le petit catéchisme ne suffit plus et il faut créer un cours de haut enseignement religieux pour laïques sur le modèle de l'Université catholique de Paris¹¹.

Nous pouvons dégager trois caractéristiques du discours religieux de *L'Action française*: 1) Son catholicisme restait très militant. La revue n'était pas satisfaite de la religiosité des Canadiens français et cherchait des moyens de l'améliorer. 2) Le moyen que la revue privilégiait était d'accentuer l'intelligence de la foi par l'enseignement du thomisme. Elle insistait donc particulièrement sur l'aspect intellectuel du catholicisme. 3) Sa critique visait la religiosité des classes supérieures et non celle des classes populaires.

Selon *L'Action française*, les élites sociales avaient besoin d'une solide formation philosophique pour que leur raison retrouve la confiance que lui ont enlevée les «fausses doctrines modernes». Le défi contemporain était de réconcilier la foi et la science. La revue considérait le néo-thomisme, alors en vogue dans tous les pays catholiques, comme un instrument de rechristianisation des esprits¹². Raymond-Marie Voyer affirme que la renaissance de la pensée de saint Thomas d'Aquin fut une saine réaction contre le scientisme du XIX^e siècle et le relativisme qui l'a suivi¹³. Le Père Ceslas Forest soutient que le thomisme a l'immense mérite d'accorder les exigences de la foi et de la raison, et de vaincre les objections de ceux qui voient en l'Église un obstacle au progrès scientifique¹⁴. Mais il ne suffit pas d'affirmer en principe l'absence d'opposition entre la foi et la science; il faut de plus ne jamais les dissocier sur le plan pratique. Lionel Groulx prétend que les universitaires catholiques ont à cet égard le devoir de tenir compte des implications morales et religieuses de leur discipline, et de ne pas se laisser absorber totalement par le souci scientifique, surtout dans le domaine des sciences sociales¹⁵.

L'Action française insistait sur la nécessité d'allier la foi et l'intelligence; mais elle ne réduisait pas le catholicisme à une brillante doctrine uniquement apte à satisfaire les besoins de spéculation des savants: «Dieu nous garde d'une religion chaude en paroles, froide en effets, savante dans la dissertation, mais incapable de pousser jusqu'à l'obser-

¹¹ «Notre enseignement», *AF*, novembre 1927, p. 267.

¹² Hermas BASTIEN, «Quelle sera notre philosophie?», *AF*, mai 1925, pp. 312-316.

¹³ Raymond-Marie VOYER, «Nos sympathies philosophiques», *AF*, septembre 1926, pp. 174-185.

¹⁴ M.-Ceslas FOREST, o.p., «Le catholicisme et le progrès intellectuel, philosophique et scientifique», *AF*, juin 1923, pp. 322-343.

¹⁵ Lionel GROULX, «Le devoir des universitaires catholiques», *AF*, octobre 1925, pp. 20-235.

vance des préceptes de l'Église, jusqu'à la réception des sacrements¹⁶.» Toutefois, malgré cette affirmation de principe, la revue n'a guère traité de l'aspect intérieur et personnel de la foi. Elle se préoccupait bien davantage de l'application des principes de la philosophie catholique à la société canadienne-française. Cependant, il ne faut pas en conclure que *L'Action française* négligeait la finalité individuelle de la religion, soit le salut de l'âme. Son insistance sur la fonction sociale et l'aspect intellectuel du catholicisme s'explique tout simplement par la nature politique du champ d'action de la revue.

Le «catholicisme intégral» de *L'Action française* était conforme au discours officiel de l'Église. Le fait de dénoncer la superficialité de la pratique religieuse et de réclamer un approfondissement de la vie spirituelle n'est pas en soi original; ce fut de tout temps le travail des prédicateurs. Ainsi, *L'Action française* ne se contentait pas du catholicisme conformiste et routinier qui semblait alors s'incruster dans la société québécoise.

Le discours religieux de la revue se distingue davantage par le fait qu'il s'adresse essentiellement aux élites sociales, d'où son aspect hautement intellectuel. *L'Action française* admirait les grands hommes d'action et de pensée catholiques de France, et souhaitait que le Canada français puisse compter sur une pareille élite¹⁷. On peut établir un parallèle entre les discours culturel et religieux de *L'Action française*. Sur les deux plans, la revue reprochait à la bourgeoisie canadienne-française sa tendance à renier les traditions nationales et à adopter les modes de vie et de pensée matérialistes de la civilisation anglo-américaine. Elle considérait au contraire que les classes populaires, et surtout les classes rurales, constituaient une sorte de gardien des traditions culturelles et religieuses, un rempart contre les influences étrangères néfastes. Ainsi, le discours de *L'Action française* s'adressait essentiellement aux élites sociales, non pas par mépris pour la culture et la religion populaires, mais plutôt par crainte que la bourgeoisie canadienne-française ne commette, au nom des «idées modernes», une sorte d'apostasie nationale et religieuse.

Dans l'esprit de *L'Action française*, la défense de l'intégrité catholique et la défense de l'intégrité culturelle des Canadiens français allaient de pair, le nationalisme étant indissociable du catholicisme. Sur ce point, la question de l'orthodoxie doctrinale de la revue souleva une controverse, notamment avec Henri Bourassa.

¹⁶ «Le problème religieux», *AF*, janvier 1927, p. 9.

¹⁷ Arthur ROBERT, *Vivre notre catholicisme*, p. 71.

II. Nationalisme et catholicisme

Il faut situer la question des rapports entre le nationalisme et le catholicisme de *L'Action française* dans le contexte du pontificat de Pie XI. A cette époque, le Vatican se méfie de plus en plus du nationalisme, d'une part parce que sa politique de paix s'oppose aux tendances parfois bellicistes de cette idéologie, d'autre part parce que le nationalisme s'érigait quelques fois en Absolu et prenait la forme d'une sorte de culte néo-païen. Henri Bourassa se fit l'écho canadien de cette tendance antinationaliste du Saint-Siège¹⁸.

Le nationalisme de *L'Action française* s'inscrivait dans la tradition messianique du XIX^e siècle. Selon la revue, l'avenir du catholicisme en Amérique du Nord dépendait largement de la vitalité nationale des Canadiens français. La doctrine catholique lui semblait en parfaite symbiose avec la culture française et la civilisation latine. A l'inverse, la culture anglo-saxonne lui paraissait indissociable de l'individualisme et de l'esprit de révolte propres à la notion protestante de libre examen. C'est pourquoi, selon elle, les Canadiens français formaient un plus solide bastion de foi que les catholiques nord-américains d'origine anglaise, irlandaise ou germanique. Henri Bourassa a perçu dans ce messianisme national, dans cette union trop intime entre la foi et une nationalité particulière, un risque pour le caractère universel du catholicisme. Lionel Groulx lui-même s'est constamment interrogé sur la question des rapports entre le nationalisme et le catholicisme; mais il croyait que son nationalisme n'excédait pas les justes limites de la subordination du temporel au spirituel¹⁹. Le débat qui opposa à partir de 1922 Lionel Groulx et Henri Bourassa ne mettait pas seulement aux prises les tendances séparatistes du premier et le fédéralisme inconditionnel du second; il s'agissait également d'un conflit entre deux visions du catholicisme. Groulx et *L'Action française* ne voyaient pas d'antinomie entre l'universalisme catholique et le particularisme national. Selon eux, le spirituel s'incarnait dans le temporel, en l'occurrence dans la vie nationale. Mais Bourassa craignait qu'en certaines circonstances, le nationalisme puisse entacher la transcendance de l'Église en utilisant la religion à des fins politiques. Ainsi, l'aspect temporel de la vie nationale pouvait entraver la montée vers le spirituel.

L'Action française n'a jamais publié d'article pour expliquer les fondements théologiques de son nationalisme. Elle renvoyait plutôt ses

¹⁸ Henri BOURASSA, «Le nationalisme est-il un péché?», *L'Action nationale*, vol. 53, nos. 9-10 (mai-juin 1964), pp. 920-948 (conférence de 1935).

¹⁹ Lionel GROULX, *Mes mémoires*, t. II, Fides, 1971, pp. 336-344.

lecteurs aux oeuvres de Mgr Louis-Adolphe Paquet, doyen de la Faculté de théologie de l'Université Laval²⁰.

Selon Mgr Paquet, la justification de la vie nationale repose sur le droit chrétien²¹. Tout corps social assez fort pour se constituer en unité politique a droit à cette unité; mais ce droit peut être limité par des raisons supérieures. Mgr Paquet récuse le principe libéral du «droit des peuples à disposer d'eux-mêmes». Il affirme que si «l'élan vital vers une autonomie plus large découle des principes constituants de tout corps civil», il ne s'ensuit pas que tous les peuples ont droit à l'indépendance. Cependant, tout peuple a droit à la survie nationale: «Le premier devoir d'un peuple, dit Mgr Paquet, est d'obéir à l'instinct qui le pousse à rester fidèle à lui-même, et la tâche souveraine de ceux qui le gouvernent est de le maintenir dans la voie que lui ont tracée ses pères²².» Cet instinct naturel ne peut pas être mauvais car, selon saint Thomas, la nature ne fait rien d'inutile. En vertu du principe régulateur de la charité chrétienne défini par le Docteur angélique, l'amour de la patrie ne s'oppose pas au devoir de l'amour du prochain. Les nationalités sont des personnes morales qui doivent, comme les personnes physiques, respecter une hiérarchie des devoirs de charité. Certes, le christianisme enseigne la fraternité universelle. Mais l'humanité elle-même est une réunion de grandes familles qu'on appelle les patries. En conséquence, l'amour de la patrie entre dans le précepte général de charité, car si l'homme doit aimer tous ses frères, ce devoir le lie encore plus étroitement envers ceux qui sont plus près de lui. Selon les préceptes thomistes, l'homme doit d'abord aimer Dieu plus que lui-même, ensuite s'aimer lui-même plus que sa famille, aimer sa famille plus que sa patrie, et sa patrie plus que l'humanité. Ces devoirs ne s'excluent pas les uns les autres mais se superposent. La hiérarchie des devoirs de charité ne peut en aucun cas justifier un quelconque «égoïsme sacré»; mais il ne peut justifier davantage un «amour de l'humanité» dédaigneux des droits de la vie nationale.

Mgr Paquet ajoute que l'État a le devoir de préserver l'entité nationale. Si un individu a le droit d'aimer son prochain jusqu'à l'oubli de soi et au sacrifice de ses biens, un père de famille ne peut en faire autant car il doit d'abord assurer le bien de ses proches. Or il en est de même pour les dirigeants d'une société qui sont les fiduciaires et non pas les proprié-

²⁰ Jacques BRASSIER (pseudonyme de Lionel Groulx), «La vie de L'Action française», *AF*, juillet 1924, p. 55.

²¹ Mgr L.-A. PAQUET, «La vie nationale et le droit chrétien», *Études et appréciations. Mélanges canadiens*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1918, pp. 43-63

²² *Ibid.*, p. 45.

taires du bien public. Leur obligation envers la société dont ils ont la garde l'emporte sur toute obligation envers d'autres sociétés. Ainsi, l'État ne peut sacrifier le bien de son pays à l'amour de l'humanité puisque ce n'est pas son bien propre. Un peuple, conclut Mgr Paquet, n'a pas le droit de se suicider au profit des autres peuples.

Précisons que dans l'esprit de Mgr Paquet, l'amour de la patrie ne signifie pas seulement la fidélité civique que tout citoyen doit à l'État dont il est sujet. Il s'agit bien de ce qu'on appelait alors l'«idée de race» et que l'on nomme aujourd'hui le «nationalisme ethnique». Selon le théologien, les races ont un rôle dans le plan de la Providence: «Si l'excès ou l'abus du sentiment de race est blâmable, ce sentiment lui-même, nous l'affirmons sans crainte, n'a rien que de légitime²³.»

Citant l'encyclique de Léon XIII *Libertas proestantissimum* (1888), Mgr Paquet conclut que l'Église ne saurait désapprouver les efforts d'un peuple pour conserver intact ce qui le caractérise, s'il reste par ailleurs fidèle à tout ses devoirs civiques et notamment au principe du respect des autorités légitimes²⁴. D'ailleurs, souligne-t-il, le Christ lui-même, parfaite incarnation de l'universel, a d'abord prêché à ses compatriotes avant de se tourner vers les Gentils.

Selon *L'Action française*, le nationalisme ne s'oppose donc pas à l'universalisme catholique; il s'y intègre et en forme la base. La revue concevait le catholicisme comme une religion qui élève aux réalités universelles de la vie spirituelle en assumant les réalités nationales de la vie temporelle.

L'Action française pouvait justifier assez facilement sur le plan théologique le principe de la survivance nationale, mais elle eut plus de mal à justifier son idéal d'indépendance politique. La revue préconisait, quoique timidement, l'indépendance du Canada français. Mais cet idéal séparatiste ne contredisait-il pas le principe catholique du respect de l'ordre légitimement établi? De plus, le séparatisme ne repose-t-il pas sur le principe libéral du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, un principe qui est condamné par l'Église parce qu'il se rattache à la théorie de la souveraineté populaire?

²³ Mgr L.A. PAQUET, «La langue et le droit naturel», *Études et appréciations. Nouveaux fragments apologétiques*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1927, pp. 70-95.

²⁴ Mgr L.-A. PAQUET, «L'Église et les survivances nationales», *Études et appréciations. Nouveaux fragments apologétiques*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1927, pp. 70-95.

L'abbé Arthur Robert a voulu démontrer que la poursuite d'un idéal d'État français indépendant était légitime en vertu de la doctrine sociale de l'Église²⁵. Précisons d'abord que *L'Action française* ne réclamait pas l'indépendance immédiate. Elle proposait seulement aux Canadiens français d'envisager l'hypothèse de l'indépendance en prévision d'une rupture de la Confédération qui serait provoquée par les provinces de l'Ouest. Selon l'abbé Robert, la loi naturelle confère à un peuple le droit de travailler au développement et au perfectionnement de sa nationalité, et même le droit de tendre à l'autonomie complète et à la souveraineté d'un État, dans la mesure où il respecte les droits légitimes d'autrui. Certes, un peuple peut conserver son identité ethnique sous une domination étrangère; il n'a donc pas le droit «immédiat» de se soustraire au gouvernement d'un État pour la seule raison que celui-ci est étranger, mais il en a le droit «inné, foncier, éloigné».

Le théologien applique à la question de l'indépendance les principes thomistes du droit de résistance à l'oppression tyrannique. Un peuple a le droit «inné» de se défendre contre la tyrannie, mais celui-ci ne se transforme en droit «immédiat» qu'à certaines conditions. Le peuple opprimé doit d'abord en appeler à une autorité supérieure ou bien au Pape. La décision de résister doit être prise par les autorités compétentes et ne pas être laissée à l'initiative de chacun. La résistance n'est justifiée qu'à l'encontre des lois qui s'opposent à un précepte de droit naturel ou divin. Elle doit d'abord prendre une forme passive et légale. La résistance armée n'est finalement permise que dans les cas d'abus les plus extrêmes. Le droit à la rébellion, précise l'abbé Robert, ne repose pas sur le principe d'une souveraineté inhérente au peuple mais plutôt sur le droit de légitime défense que possède le corps social, tout comme l'individu. A la différence du droit des peuples à disposer eux-mêmes, il ne justifie pas un droit absolu et illimité de se soustraire à l'autorité établie.

Appliquant son raisonnement théorique à la situation du Canada, Arthur Robert affirme que les Canadiens français n'ont pas le droit immédiat de secouer les autorités légitimes, qu'elles soient fédérales ou coloniales, mais qu'ils ont le droit de chercher, par des moyens légaux et constitutionnels, à obtenir l'autonomie la plus complète. Ceux qui doutent de la durée du lien confédéral peuvent préparer l'éventualité de l'indépendance. Dans l'hypothèse d'une rupture avec la métropole britannique dont ils ne seraient pas responsables, les Canadiens français auraient le droit de fonder un État indépendant.

²⁵ ARTHUR ROBERT, «Aspirations du Canada français. Fondement philosophique», *AF*, février 1922, pp. 66-81.

Le raisonnement d'Arthur Robert semble incomplet. Il explique mal comment le droit inné à l'indépendance se transforme en droit immédiat. La rupture involontaire du lien impérial n'abolit pas la légitimité des institutions fédérales. En fait, *L'Action française* semble avoir eu de la difficulté à justifier son idéal d'indépendance tout en rejetant le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Quoiqu'il en soit, *L'Action française* considérait que les principes du catholicisme ne pouvaient être opposés ni à son nationalisme ni à son idéal séparatiste. Mais elle prétendait de plus que le nationalisme canadien-français pouvait renforcer le catholicisme, non seulement au Québec mais dans toute l'Amérique du Nord.

Pour comprendre la pensée de la revue sur les rapports entre le nationalisme et le catholicisme, il faut également tenir compte du conflit qui opposait alors le clergé canadien-français et le clergé irlandais au Canada anglais et aux États-Unis. A l'instar des Canadiens français, les Irlandais se croyaient investis d'une mission évangélisatrice en Amérique du Nord. Mais tandis que les premiers liaient leur messianisme à leur survivance nationale, les seconds voulaient propager le catholicisme en s'assimilant à la culture anglo-saxonne. Les Irlandais, étant anglophones, prétendaient servir de pont entre les Anglo-Protestants et les autres minorités catholiques. Mgr Gibbons avait défini à la fin du XIX^e siècle cette stratégie assimilatrice de l'Église américaine; ce qui provoqua des conflits avec les catholiques d'autres origines qui souhaitaient conserver leur identité culturelle, dont les Allemands et les Canadiens français. Mais le Vatican entérina le point de vue irlandais. Considérant que l'Amérique du Nord était définitivement anglaise, Rome encourageait les immigrants catholiques à renoncer à leurs particularités culturelles pour ne pas soulever l'hostilité des Anglo-Saxons contre l'Église. Lors du Congrès eucharistique de Montréal en 1910, l'archevêque de Westminster, Mgr Bourne, se fit l'écho de cette stratégie assimilatrice qui explique sans doute l'attitude du Vatican lors des querelles scolaires de l'Ontario et du Manitoba²⁶. *L'Action française* dénonçait énergiquement l'idée de sacrifier la nationalité au profit de la religion et accusait le clergé irlandais d'être responsable de la mauvaise orientation prise par Rome²⁷.

²⁶ Robert RUMILLY, Henri Bourassa. *La vie publique d'un grand Canadien*, Montréal, Chanteclerc, 1953, pp. 372-384; Robert PERIN, *Rome in Canada. The Vatican and the Canadian Affairs in the Late Victorian Age*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, 299 pp.

²⁷ VERITAS, «Le bilinguisme à l'Église au Canada», dans *AF*, Août 1925, pp. 66-75.

La méfiance du Vatican envers les nationalismes ne touchait pas seulement l'Amérique du Nord. Dans les années 1920, l'idée que le nationalisme pouvait constituer une sorte d'hérésie se répandait dans les milieux catholiques²⁸. La mise à l'Index de *L'Action française* de Paris en 1926 et l'excommunication des Sentinellistes du Rhode Island en 1928 eurent un effet négatif sur *L'Action française* de Montréal car elles furent perçues par les contemporains, et à leur suite par les historiens²⁹, comme une condamnation du «nationalisme exacerbé». Ce n'était pourtant pas le cas. Le Vatican avait condamné le naturalisme politique de Charles Maurras et non pas son nationalisme³⁰. Quant aux Sentinellistes d'Elphège Daignault, ils furent excommuniés pour avoir intenté une action civile contre l'évêque de Providence et non pas parce qu'ils préconisaient la survivance nationale des Franco-Américains³¹. Malgré tout, ces décisions romaines furent interprétées comme une sorte de condamnation du nationalisme en tant que tel, ce qui plaça *L'Action française* de Montréal sur la défensive³².

L'Action française de Montréal avait une sympathie évidente pour sa «grande soeur» de Paris³³, mais rien n'indique qu'elle ait été attirée par la doctrine monarchiste de Maurras³⁴, et encore moins par son positivisme³⁵. Théoriquement, elle n'aurait pas dû se sentir concernée par la mise à l'Index de *L'Action française* de Paris; mais tel ne fut pas le cas. La revue de Groulx voulut se démarquer du journal de Maurras, déclarant qu'elle ne subordonnait par l'action catholique à l'action

²⁸ Jacques MARITAIN, *Primauté du spirituel*, Paris, Plon, 1927, Spes, 292 pp.

²⁹ Notamment Susan Mann Trofimenkoff, Phillis M. Senese, Jean-Pierre Gaboury et Guy Frégault.

³⁰ PIE XII, «Actes pontificaux concernant *L'Action française*, Montréal», *L'Oeuvre des Tracts*, no. 92, 1927, 16 pp.; Jacques MARITAIN, *Primauté du spirituel*, Paris, Plon, 1927, 322 pp.; MARITAIN, dir., *Pourquoi Rome a parlé*, Paris, Spes, 1927, 391 pp.; MARITAIN, dir., *Clairvoyance de Rome*, Paris, Spes, 292 pp. Pour une défense de *L'Action française*, voir Charles MAURRAS et Léon DAUDET, *L'Action française et le Vatican*, Paris, Flammarion, 1927, 319 pp.; Maurice PUJO, *Comment Rome est trompée*, Paris, Fayard, 1929, 386 pp.

³¹ Yves ROBY, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*, Sillery, Septentrion, 1990, pp. 273-330.

³² Henri BOURASSA, *L'affaire de Providence et la crise religieuse en Nouvelle-Angleterre*, Montréal, Le Devoir, 1929, 22 pp.

³³ Lionel GROULX, «La propagande en France», *AF*, septembre 1922, pp. 165-178.

³⁴ Antonio PERRAULT, «Sur une préface de Charles Maurras», *AF*, avril 1922, pp. 237-243. Perrault cite un passage où Maurras affirme qu'il ne prêche pas la monarchie aux pays d'Amérique.

³⁵ «Mgr Georges Courchesne», *L'Action canadienne-française* (désormais ACF), janvier 1928, pp. 147-150.

nationale³⁶ et allant même jusqu'à se rebaptiser *L'Action canadienne-française*³⁷. À partir de 1927, les textes qui traitent des rapports entre le nationalisme et le catholicisme sont écrits sur un ton défensif. Commentant le livre *Primauté spirituel*, écrit par Jacques Maritain pour justifier la condamnation du maurrassisme, Lionel Groulx affirme que: «Ceux de chez nous néanmoins qu'auront émus ou troublés les récentes décisions du Saint-Siège, trouveront à rassurer leur esprit et leur foi dans les hautes spéculations du philosophe catholique³⁸.» De toute évidence, *L'Action française* de Montréal fut profondément troublée par la condamnation de son homonyme de Paris. Elle fut également affectée par l'excommunication des Sentinellistes dont elle avait supporté le combat³⁹. Lionel Groulx craignait que *L'Action française* de Montréal soit bientôt elle-même condamnée par Rome⁴⁰.

L'Action française aurait-elle subordonné le catholicisme au nationalisme, ne serait-ce qu'à son insu? Henri Bourassa le croyait et l'on trouve effectivement dans la revue quelques passages qui semblent inverser l'ordre des choses, où ce n'est plus la langue qui est gardienne de la foi mais la foi qui devient gardienne de la langue. Ces passages n'indiquent pas clairement une subordination du catholicisme au nationalisme, mais ils insistent tellement sur la symbiose de la nation et de la religion qu'ils laissent entendre qu'on ne peut imaginer un véritable catholicisme en dehors de la civilisation française, ou du moins latine. Mais restons prudents. On ne peut conclure à partir de ces passages que *L'Action française* a sombré dans l'«hérésie nationaliste», d'abord parce qu'ils sont peu nombreux (seulement 7), ensuite parce qu'ils sont compensés par plusieurs affirmations claires de la primauté et de l'universalité du catholicisme. De plus, ils apparaissent généralement sous la plume d'auteurs laïques qui ne peuvent pas être considérés comme des interprètes «officiels» de la pensée religieuse de la revue. Malgré tout, on peut croire que ces passages auraient été jugés, sinon hétérodoxes, du moins ambigus par les autorités supérieures de l'Église. Le plus significatif fut écrit par Antonio Perrault:

Le catholicisme italien et le catholicisme français se rattachent à la forme latine du christianisme. Ces mots – nos lecteurs en connaissent le sens – ne désignent pas, dans l'Église catholique, une manière propre aux nations latines de

³⁶ «Le problème religieux», *AF*, janvier 1927, p. 11.

³⁷ «L'Action canadienne-française», *ACF*, janvier 1928, p. 3.

³⁸ Lionel GROULX, «Primauté du spirituel», *AF*, septembre 1927, p. 188.

³⁹ Voir la «chronique franco-américaine» rédigée par l'Abbé Adélar Duplessis sous le pseudonyme de Charles Dollard).

⁴⁰ Susan MAN TROFIMENKOFF, *L'Action française: l'appel de la race*, thèse de Ph.D.(Histoire), Université Laval, 1970, pp. 168-169.

concevoir la doctrine de Jésus-Christ, ni une interprétation particulière de nos dogmes ni une obéissance facultative à la parole du pape. Partout, et pour chaque âme qui veut être catholique, c'est le même enseignement doctrinal, la même foi, la même soumission aux vérités révélées et à son interprète, l'Église. L'on veut faire entendre ici l'aptitude particulière, les façons spéciales que les peuples latins apportent dans la pratique de leur credo et dans leur zèle à le répandre. (...) Les fidèles de toute race et de tout pays ne s'y trompent pas; ils recherchent de préférence le concours des prêtres formés à cette discipline, reconnaissant ainsi l'utilité, la supériorité de la forme latine du christianisme⁴¹.

Perrault reconnaît le caractère universel du catholicisme, mais a-t-il raison d'accorder une supériorité à la forme latine du christianisme? Affirmer que cette forme est la plus appropriée pour les Canadiens français étant donné leur héritage culturel est une chose. Prétendre qu'elle est intrinsèquement supérieure en est une autre.

Aurèle Gauthier fait aussi un curieux raisonnement lorsqu'il affirme que les Irlandais du Canada devraient, comme ceux d'Irlande, réapprendre le gaélique pour assurer leur salut au temporel et au spirituel car «la langue anglaise contient le protestantisme et tout un ensemble de données psychologiques opposées à notre religion⁴²». René Chaloult paraît également négliger la finalité surnaturelle du catholicisme lorsqu'il écrit: «S'il est vrai que la langue est une gardienne de la foi, la foi n'est-elle pas elle-même une des meilleures préservatrices de la langue⁴³?»

Cependant, il ne faut pas exagérer la portée de ces passages «litigieux». Si les autorités ecclésiastiques avaient ouvert une enquête sur la doctrine de *L'Action française*, certains collaborateurs laïques auraient peut-être été invités à réviser leurs notions de philosophie et de théologie; mais il est peu probable que la pensée religieuse de la revue ait été jugée hétérodoxe.

P. M. Senese et Norman F. Cornett prétendent que Lionel Groulx n'a pas réussi à concilier l'universalisme catholique et le particularisme national⁴⁴. Nous ne sommes pas d'accord avec leur conclusion, du moins en ce qui a trait à *L'Action française*. Rappelons d'abord que Groulx était un historien et un littéraire plutôt qu'un théologien. En matière théologique, il se fiait entièrement à Mgr Louis-Adolphe Paquet. Cornett perçoit à tort une différence entre Mgr Paquet, qui aurait fait une synthèse harmonieuse du national et du religieux, et Groulx dont le

⁴¹ Antonio PERRAULT, «Notre influence extérieure par le catholicisme», *AF*, janvier 1923, pp. 21-22.

⁴² Aurèle GAUTHIER, «Au pays de l'Ontario. L'imbroglia scolaire», *AF*, janvier 1923, pp. 21-22.

⁴³ René CHALOULT, «Vos doctrines?», *AF*, avril 1926, p. 233.

⁴⁴ Voir note 6.

nationalisme aurait plutôt «absorbé» le catholicisme. Pourtant, Mgr Paquet a lui-même sanctionné l'orthodoxie religieuse du nationalisme de Groulx⁴⁵. Cornett a découvert entre les deux personnages une divergence qui aurait échappé au théologien de l'Université Laval! Richard Arès comprend mieux la pensée de Groulx lorsqu'il écrit que son nationalisme s'ouvrait à l'Universel sous l'influence du catholicisme⁴⁶.

L'Action française n'a pas commis d'erreur doctrinale dans sa conception des rapports entre le nationalisme et le catholicisme. Cependant, un aspect de sa pensée contenait peut-être en germe une tendance vers l'«hérésie nationaliste». *L'Action française* avait un profond mépris pour la civilisation anglo-saxonne. Selon elle, la culture anglo-américaine était intrinsèquement fondée sur les principes du libre examen protestant et du matérialisme philosophique de l'Angleterre du XVIII^e siècle. À l'inverse, la culture française et la civilisation latine lui paraissaient liées à l'héritage historique et spirituel de la Contre-Réforme des XVI^e et XVII^e siècles. La revue ne pensait pas que le catholicisme devait nécessairement prendre une forme latine; elle constatait seulement que la forme latine du catholicisme était plus conforme aux traditions canadiennes-françaises. Mais *L'Action française* était persuadée que les valeurs dominantes de la culture anglo-américaine, soit l'individualisme et le matérialisme, étaient fondamentalement contraires aux valeurs catholiques. C'est pourquoi elle se méfiait du «catholicisme américain» préconisé par le clergé irlandais. Selon elle, ce catholicisme ne pouvait qu'être affadi par l'héritage libéral anglo-saxon.

L'Action française aurait pu commettre une sorte d'«hérésie nationaliste» non pas en associant exclusivement le catholicisme universel à une culture particulière, mais en pensant qu'il était impossible, ou du moins très difficile, pour les Anglo-Américains d'intégrer le catholicisme à leur culture. Cette idée, qui nie en quelque sorte l'universalité du message évangélique, n'apparaît pas explicitement dans la revue; mais elle nous semble implicitement contenue dans la vision du monde de *L'Action française*. Toutefois, répétons que ce n'était qu'une «tendance potentielle» qui aurait pu déboucher sur une erreur doctrinale. Mais il n'en fut pas ainsi car *L'Action française* n'a pas développé cette idée dans toutes ses implications logiques.

⁴⁵ Mgr L.-A. PAQUET, «Trois obstacles à la paix mondiale», *Le Canada français*, vol. 24, no. 10 (juin 1937), pp. 932-935.

⁴⁶ Richard ARÈS, «Catholicisme et nationalisme en une synthèse vivante», *L'Action nationale*, vol. 62, no. 10 (juin 1968), pp. 936-947.

Conclusion

La pensée religieuse de *L'Action française* portait essentiellement sur le cadre culturel du catholicisme, sur ses fonctions sociale et nationale. Le catholicisme de *L'Action française* était centré sur les collectivités: famille, société politique, nationalité. Son discours religieux s'adressait davantage aux élites sociales et se caractérisait par son intellectualité. Selon la revue, la foi devait imprégner les structures sociales et culturelles autant que les âmes. Son catholicisme entendait s'incarner dans la vie nationale pour créer une société de chrétienté. *L'Action française* conciliait ainsi l'universalisme catholique et le particularisme national.

Cependant, il ne faut pas conclure que *L'Action française* réduisait le catholicisme à une simple doctrine politique. Ce sont plutôt les doctrines politique, économique et sociale de la revue qui s'élevaient au niveau de la pensée religieuse. Dans tous les domaines, *L'Action française* affirma sans relâche la primauté du spirituel.